

Démographie

L'enfant, un bien commun ?

Myriam Bettens (Lariche), Genève
théologienne et journaliste

PHILOSOPHIE

La planète accueille 227 397 nouvelles personnes chaque jour. La maîtrise de la démographie comme seul levier pour préserver un écosystème en péril pose question. Comment poser un regard bienveillant - dans le sens de « veiller au bien » - sur le monde dans lequel nous vivons ? La recherche du bien, qui englobe celle de l'intérêt commun, appartient-elle à la sphère politique ?

« La plupart des dirigeants politiques réagissent à la pression, c'est pourquoi les scientifiques, les influenceurs et les citoyens doivent insister pour que leurs gouvernements prennent des mesures immédiates en tant qu'impératif moral pour les générations actuelles et futures. »¹ Cet *Avertissement à l'humanité* a été publié en novembre dernier par 184 scientifiques dans la revue *Bioscience*² afin d'interpeller spécialistes, décideurs et grand public sur le péril qui menace l'avenir de la vie sur Terre.

Outre une nécessaire action au niveau politique, « il est également temps de réexaminer nos comportements individuels », écrivent-ils, « en limitant notre

propre reproduction » et en « diminuant drastiquement notre consommation de combustibles fossiles, de viande et d'autres ressources ». Le rapport pointe à la fois l'augmentation de la population mondiale et notre consommation effrénée de ressources non-renouvelables comme préjudiciables à la survie de notre écosystème.

Implicitement, l'avertissement postule que le bien de notre humanité dépend des mesures précitées, qui doivent être considérées comme « un impératif moral » vis-à-vis des générations actuelles et futures. Or la tendance actuelle dans nos sociétés est plutôt de dire que le bien relève de la sphère privée ; que le discours politique peut à la rigueur parler de bien-être, mais qu'il n'a pas à se prononcer sur le bien. Alors, faire usage de ce type d'arguments dans le champ politique, serait-ce glisser vers une forme de pensée totalitaire ? Pas sûr, car il apparaît aussi que la société ne remplit pas uniquement une fonction utilitaire, mais une fonction que l'on pourrait quasiment qualifier d'ontologique, dans la mesure où l'être humain est avant tout un animal social.³

Le soi et la société

De fait, il y a souvent là une confusion. L'expression de *l'intérêt général* s'est progressivement substituée à celle de *bien commun* ; les deux notions sont même souvent considérées comme équivalentes. Comment les distinguer, et pourquoi ?

Très schématiquement, Aristote affirmait que l'Homme n'est pas un Homme en dehors de toute société. Thomas d'Aquin intégra cette conception à la *Somme théologique* ; il considérait que l'individu arrive toujours au monde dans une société qui l'a précédé, d'où le lien entre le bien de chacun et le bien commun.

Mais à partir du XVI^e siècle, des philosophes et juristes comme Hobbes, Locke, Rawls et Nozick, en passant par Rousseau, ont contribué à légitimer la souveraineté populaire et à forger la conception occidentale de l'individu. Leur présupposé anthropologique ? Les hommes sont des individus auto existants et antérieurs à la société, et ils ne s'associent que dans un but utilitaire. Une telle conception de l'être humain conduit à renforcer la valeur des droits individuels, avec pour corollaire un système social fondé sur un engagement réduit aux limites du contrat négocié. La notion de bien commun s'est ainsi peu à peu estompée, pour laisser place à celle d'intérêt général.

En ce début du XXI^e siècle, on observe un second renversement. Les sciences s'accordent à dire que l'état de nature de l'homme est l'état social. Coexister précède donc l'existence de soi. Chacun de nous ne peut se déployer pleinement qu'au sein d'une vie sociale et d'une culture et, en tant que citoyens, nous devons nous soucier de ce qui contribue au maintien de notre monde commun. Nous revenons donc, par la petite porte, à l'idée d'une articulation entre le bien des individus et le bien commun.⁴

Un noyau universel

C'est ainsi que le bien commun est considéré aujourd'hui comme un complément nécessaire aux Droits humains. Ces derniers, en effet, ne disent pas ce qu'est la finalité de la société humaine au-delà de sa fonction utilitaire ; ils n'expliquent pas ce qui relie les membres de la société entre eux.

Pour Jean-Jacques Friboulet, professeur émérite d'histoire économique et d'économie du développement à l'Université de Fribourg, la dignité serait au centre de cette finalité. « Accroître la dignité de chacun ne prive personne d'autre de quelque chose. Dès qu'elle est renfor-

cée, on favorise le bien commun, et inversement, dès qu'on la contrarie, on affaiblit ce bien commun. »

Interrogé à propos de ces distinctions, Thierry Collaud, médecin et professeur d'éthique sociale chrétienne à l'Université de Fribourg, affirme pour sa part qu'« il n'y a pas d'opposition entre le bien du tout et la liberté des parties ». La modernité a survalorisé une forme restreinte de la liberté, dite de préférence, argumente-t-il, or celle-ci en fait n'en est pas vraiment une : « Elle doit être contenue par l'artifice du contrat social pour créer du vivre ensemble, et ce vivre ensemble, plutôt individualiste, ne favorise pas le bien commun. Le bien commun doit être recherché pour que le maximum de vraies libertés soient respectées. C'est lorsque le tout atteint son bien commun, que l'individu est le plus libre. »

Encore faut-il s'accorder sur ce qui constitue le bien commun. La difficulté est renforcée par la mondialisation. Malgré ce qui semble être des fondamentaux à respecter, les débats sont inévitables.

Écologie et justice

Les questions de régulation démographique illustrent bien cette difficulté. La population mondiale s'élève actuellement à 7,6 milliards et devrait atteindre 8,6 milliards en 2030, 9,8 milliards en 2050 et 11,2 milliards en 2100.⁵ Même si l'ONU n'est plus autant portée sur les politiques de réduction démographique, cet accroissement reste dans ses préoccupations. La question de la natalité dans un monde fini se pose clairement : combien d'êtres humains peuvent vivre dignement sur notre planète sans mettre en péril l'écosystème et compromettre l'existence des générations futures ? En d'autres termes, est-il possible de concilier un bien commun universel, la survie de la planète, avec la liberté individuelle de chacun de procréer ou pas ?

Démographie

L'enfant, un bien commun ?

Dans son encyclique *Laudato si'*, le pape François affirme que la croissance démographique pourrait être compatible avec un développement intégral et solidaire, ce qui lui vaut des critiques. Jean-Jacques Friboulet nuance : « Si on se place d'un point de vue global, l'Occident est en baisse démographique et le seul continent qui croît est l'Afrique. Or l'Église africaine ne veut pas entendre parler de régulation démographique, elle vit cela comme un résidu du colonialisme. Du coup, le Vatican suit cette position. » Thierry Collaud abonde dans son sens : « La forte période de croissance démographique de l'Occident s'est produite au début du XX^e siècle. L'Afrique est en train de passer par le même stade et lui dire que sa transition démographique n'est pas assez rapide provoque inévitablement un sentiment d'injustice. Il faut être prudent pour ne pas accentuer cette tension. »

L'Occident peut-il parler de maîtrise de la population mondiale sans être suspecté de vouloir détourner l'attention de la remise en cause de son mode de vie et de consommation ? Mais est-il seulement possible de stabiliser la population mondiale sans faire surgir des tensions éthiques ?

Domaine de l'intime

Pour Thierry Collaud, « faire des enfants est une affaire privée et lorsque l'État vous dit combien d'enfants mettre au monde, c'est comme s'il s'immisçait dans votre chambre à coucher ». En termes d'éthique sociale chrétienne,

ajoute le professeur, toute politique coercitive venant d'en haut contredit le principe de subsidiarité. Celui-ci impose de laisser aux communautés intermédiaires du corps social (dans notre cas la famille) le maximum de liberté décisionnelle pour en respecter la dignité et la fonction. Ce qui fait de ce principe un principe moral et non un instrument de gestion. « Que l'État vienne réguler un processus intrafamilial pose donc un gros problème éthique. »

Jean-Jacques Friboulet le confirme : « La démographie est un mystère, elle touche à l'intimité des individus et la réguler ne doit être le fait que de ces mêmes personnes. Cela n'a aucun sens qu'une institution internationale régente les comportements individuels, c'est une ingérence inacceptable. D'ailleurs, savons-nous exactement pourquoi les gens décident de faire des enfants ? » Le professeur d'histoire économique considère que la remise en cause doit se faire au niveau du mode de vie et que « pour des raisons éthiques évidentes, seules les personnes peuvent agir sur la démographie. Au niveau politique, on voit clairement que le seul levier capable d'endiguer une explosion démographique se situe au niveau de l'âge du mariage et de l'éducation des filles. »

Reste que la démographie doit faire partie de la compréhension du bien commun, déclare Thierry Collaud. « Par exemple, lorsqu'on déplore la baisse démographique, c'est toute la société qui est concernée par quelque chose qui relève du domaine privé. » Considérer la naissance d'un enfant comme un bien commun pour la communauté (survie d'un peuple, financement des retraites...) n'est donc pas sans ambiguïté. « C'est au couple seul de décider de donner la vie et l'État n'a pas à pénétrer cette sphère, mais en même temps on réalise que cette nouvelle vie n'appartient pas qu'aux parents. »

Le débat doit avoir lieu, car une société atteint son plein déploiement aussi par la circulation de la parole et des idées. « La démographie est quelque chose de négocié. L'État n'est pas le bien commun, mais il est au service de ce dernier. » Une société qui se comporte comme un corps, avec la circulation de différents éléments, casse le totalitarisme de l'État. « C'est en brisant les corps intermédiaires, dont la famille, que l'État arrive à régenter la vie des individus. »

Les non-nés ne comptent pas

La question du développement durable et du droit des générations futures élargit encore le champ de ce débat. « Si on raisonne en termes de dignité humaine, donc de droit des personnes, tous les individus actuels ou à naître ont la même dignité et donc les mêmes droits, avance le professeur d'histoire. Ce qui complique les choses, c'est que les individus à naître n'existent pas encore et ne peuvent pas intervenir dans le processus décisionnel ! Dans la pratique, ces non-nés ne comptent pas. »

L'erreur ne serait donc pas de faire des prévisions démographiques, mais de se focaliser uniquement sur les chiffres, explique-t-il encore. « Il est très difficile à l'esprit humain de se projeter au-delà de cinq ou dix ans, car cela demande d'intégrer des variables du futur que pour le moment nous ne connaissons pas. Par contre, les calculs démographiques restent des valeurs sûres, en tout cas sur deux générations. Essayer de prédire plus loin, c'est de la divination dans du marc de café. »

Une gouvernance mondiale ?

Face à la complexité de la question démographique, certains militent pour une gouvernance mondiale. Pour Thierry Collaud, celle-ci aurait les mêmes limites que l'État national : « Le bien commun est fondamentalement différent de l'intérêt général, il est de l'ordre du désirable. L'intérêt général est plus restrictif, il

se situe plutôt du côté de l'économicité et de la quantifiabilité, il est une sorte de bénéfice pour une société. Seul l'intérêt est décidable, le bien, lui, se cherche à tâtons. »

Certes, il existe différentes visions locales du bien commun, mais elles doivent avoir un point de convergence : « On doit viser un bien commun qui s'emboîte, un peu comme des poupées russes. Si nos biens communs entrent en collision, cela signifie que nous ne nous situons pas au niveau du bien mais uniquement des intérêts. » Se garder d'agiter l'épouvantail d'un débordement démographique, tout en cherchant le bien commun, signifie donc reconnaître une de ses fragilités : celle de la réduction de ce bien au rang de simple intérêt général.

« Nos communautés d'appartenance sont d'abord régionales, et la question de la gestion politique se pose en premier à ce niveau-là. » L'intérêt général s'articule d'abord en fonction d'une communauté de personnes qui ont une histoire, une culture, une tradition, un futur imaginable en commun. Puis, peu à peu, il évolue, il s'élargit vers le bien. Mais cela exige une maturation, un temps de réflexion. Ainsi ceux qui le recherchent doivent être animés d'humilité, d'imagination, d'une capacité d'espoir et d'un effort de dialogue sans s'embarasser de chiffres, ni de courbes. ■

¹ Cf. <https://academic.oup.com/bioscience/article/67/12/1026/4605229>

² <https://academic.oup.com/bioscience/article/67/12/1026/46052>

³ **Flahault François**, « Pour une conception renouvelée du bien commun », in *Études*, Paris, juin 2013, pp. 773-783.

⁴ *Idem*.

⁵ Rapport publié en juin 2017 par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.